

Consultation publique sur les conditions de vie des aînés par le ministère de la famille et des aînés

Mémoire préparé par L'AQDR LAVAL

Septembre 07

Remerciements

Les membres de l'AQDR Laval remercient très sincèrement, pour leur précieuse collaboration, les personnes qui ont contribué à la préparation de ce mémoire. Il s'agit de mesdames Liliane Lecompte et Georgette Mather et de messieurs Régent Bernatchez, Gilles Fournier, et Laurent Guay.

Table des matières

Introduction	2
Thème : Dans leur famille	3
Sujet : Situation financière des personnes âgées.....	3
Sujet : Reconnaissance de l'apport et des besoins des proches aidants.....	4
Sujet : Solidarité intergénérationnelle	5
Thème : Dans les différents milieux	6
Sujet : Environnement local, municipal et territorial.....	6
Sujet : soutien à domicile.....	7
Références	8

Introduction

C'est avec un grand plaisir que l'AQDR-Laval vous soumet un mémoire concernant les conditions de vie des aînés.

L'AQDR (L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) a pour mission exclusive la défense des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite.

Les revendications prioritaires de l'AQDR sont les suivantes :

- ❑ un revenu décent, au-dessus du seuil de la pauvreté;
- ❑ un logement convenable et à prix abordable;
- ❑ des services et des soins à domicile pour soutenir l'autonomie;
- ❑ l'égalité en droit et en fait des femmes et des hommes;
- ❑ l'accessibilité universelle aux services de santé.

C'est avec optimisme que nous participons à cette vaste consultation publique et nous espérons continuer à collaborer avec les instances gouvernementales pour améliorer le sort des aînés.

Nous tenons à préciser que nous avons travaillé de concert avec DIRA-Laval Inc. et que nous sommes en parfait accord avec leur mémoire portant sur les abus et la violence envers les personnes âgées.

De leur côté, les dirigeants de DIRA-Laval ont participé à l'élaboration de notre mémoire et lui donnent leur appui.

Pour terminer, nous vous assurons de notre entière collaboration pour la suite des choses.

THÈME : DANS LEUR FAMILLE

Sujet : Situation financière des personnes aînées

Portrait de la situation :

- 1- Le gouvernement compte sur le fractionnement des revenus de retraite et sur l'augmentation du crédit d'impôt pour revenus de retraite pour améliorer la condition financière des aînés.

Problème :

Le fractionnement des revenus de retraite ne profite pas ou peu aux ménages à faible revenu et aux personnes seules.

Le crédit d'impôt n'est d'aucune utilité pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti.

- 2- En juin 2007, une personne âgée de 65 ans ou plus, vivant seule, pouvait compter généralement sur un revenu annuel minimal de treize mille dollars (13 000. 00 \$). Près d'un aîné sur deux reçoit le supplément de revenu garanti.

Problème :

Les personnes âgées n'ont pas assez de revenus. Nous proposons un supplément de revenu garanti provincial tout comme il en existe actuellement dans d'autres provinces.

- 3- Chez les personnes de 65 ans ou plus, un propriétaire sur sept débourse 30 % et plus de son revenu pour se loger, alors que près d'un locataire sur deux est dans cette situation.

Problème :

Afin d'éviter que les locataires ne consacrent une trop grande partie de leurs revenus pour se loger, nous proposons une augmentation de l'allocation au logement afin de contrer l'augmentation faramineuse des loyers.

Sujet : Reconnaissance de l'apport et des besoins des proches aidants

Portrait de la situation :

Le nombre de personnes âgées plus âgées (85 ans ou plus) s'accroît en même temps que diminue le nombre potentiel des proches aidants. La gamme des services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux, incluant les organismes communautaires n'est pas toujours suffisante et ne répond pas à tous les besoins des aidants.

Problème :

De 1996 à 2001, le taux d'accroissement des personnes de 65 ans et plus à Laval, fut de l'ordre de 18, 8 % alors qu'il fut de 10, 5 % dans l'ensemble du Québec¹.

Les budgets alloués à la région n'ont pas suivi la même progression pour les services aux aînés et le soutien à domicile. Par le fait même, cette situation de fait alourdit la tâche des proches aidants lavallois.

On a répété à maintes reprises que les soins à domicile coûtent dix fois moins cher que ceux dispensés en hébergement et vingt fois moins qu'à l'hôpital, pourtant l'investissement dans ces services a diminué depuis le virage ambulatoire.

Nous nous questionnons sur la part des quatre-vingt-dix (90) millions alloués dans le budget 2007 – 2008 pour le soutien à domicile?

Est-ce qu'on tiendra compte de l'augmentation plus rapide de la clientèle âgée de Laval, lorsqu'il sera question de l'allocation des ressources?

La rigidité des structures fait en sorte que si les besoins n'entrent pas dans « les petites cases » prévues à cet effet, les services ne suivent pas. Ceci crée chez les proches aidants la conviction de ne pas être écoutés dans leurs demandes. Aussi, le fait de devoir accomplir certaines tâches qui requièrent une formation professionnelle crée chez eux la conviction d'être manipulés, c'est-à-dire sollicités au-delà de leurs capacités réelles en matière de soins et de services. « Pourtant l'engagement du proche aidant est volontaire et résulte d'un choix libre et éclairé. »²

D'après la politique de soutien à domicile « *Chez soi le premier choix : le fait que les services soient offerts au domicile, ne doit pas se traduire par un traitement différencié. En d'autres mots, le choix du lieu pour soutenir une personne doit être neutre financièrement. Aussi, une personne qui reçoit des services à*

¹ Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : les statistiques, p. 476

² « Chez soi, le premier choix », la politique de soutien à domicile, p. 6

domicile ne peut en retirer aucun avantage financier, par exemple en évitant des dépenses qui autrement lui reviendraient ». ³ Qu'en est-il vraiment lorsque l'usager commence à payer des services avec un revenu de 8 450 \$ par année?

Sujet : solidarité intergénérationnelle

Description :

Les solidarités intergénérationnelles, ainsi que le dit le document du gouvernement, sont des rapports d'échanges ou de soutien entre des personnes de générations différentes et vont bien au-delà de la simple sphère de la production des descendants.

Portrait de la situation :

Les préoccupations du gouvernement incluent ce souci de la protection immédiate des proches mais, heureusement, ne s'y limitent pas.

Certaines mesures, telles le fonds des générations, le traitement fiscal préférentiel pour les sommes placées dans un régime enregistré d'épargne-études, diverses activités de mentorat, révèlent que chaque génération retient l'attention du gouvernement.

En dépit de ces mesures, des problèmes subsistent dont l'un nous préoccupe particulièrement. Il s'agit des futurs retraités qui sont actuellement payés au salaire minimum.

Problème :

Nous savons, par expérience, qu'une retraite décente se prépare durant les années de présence sur le marché du travail, à la condition toutefois, que le salaire permette d'économiser en vue de cette étape de la vie. Or, le salaire minimum permet à peine de joindre les deux bouts et maintient les gens dans des conditions de vie plus que modestes. Comment alors les inviter à investir dans des REER ou dans des régimes enregistrés d'épargne-études? Ils n'en ont tout simplement pas les moyens. Leurs besoins quotidiens grugent leurs modestes avoirs.

L'AQDR Laval s'inquiète de cette génération qui aura passé toute sa vie à répondre à ses besoins élémentaires sans pouvoir préparer financièrement sa retraite. C'est pourquoi elle plaide en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum.

³ Chez soi : le premier choix, la politique de soutien à domicile, p. 9

THÈME : DANS LES DIFFÉRENTS MILIEUX

Sujet : Environnement local, municipal, territorial

Portrait de la situation :

La qualité de vie, la participation active et le soutien dans la communauté des personnes âgées sont tributaires de la présence, dans ces milieux, de services et d'infrastructures qui répondent à leurs besoins. Il peut s'agir de l'habitat, de l'aménagement des lieux publics, de l'accès au transport, de la sécurité du milieu de vie, d'une vie communautaire et d'une offre variée de loisirs et d'activités culturelles.

Problème :

On suggère de revoir tout le système de transport public à Laval pour faciliter les déplacements des personnes âgées à l'intérieur de la ville et non seulement en fonction des usagers du métro. Il faut aussi améliorer le transport adapté.

Il serait très important d'aménager le territoire afin que les triporteurs électriques puissent circuler de façon sécuritaire.

On pense qu'il devrait y avoir plus de logements avec services à prix abordable.

On devrait aussi tenir compte de la proximité des commerces lorsqu'on autorise la construction d'une résidence pour personnes âgées.

Il faudrait aussi inciter les commerces à s'adapter aux besoins d'une clientèle âgée : paniers plus petits, des bancs au bout des allées, caractères plus gros dans l'étiquetage, formation de personnel concernant les déficits sensoriels et locomoteurs des personnes âgées.

Il faudrait, par le fait même, insister auprès de tous ceux qui ont affaire avec les aînés (employés, fonctionnaires, etc.) pour qu'ils fassent preuve de courtoisie avec cette clientèle particulière.

Le Japon, où les aînés représentent déjà 20 % de la population, est devenu un véritable laboratoire mondial, le Québec pourrait s'inspirer de ces recherches pour aménager l'environnement en fonction du vieillissement de la population⁴.

⁴ « Vivre dans une société du 3^e âge », Philippe Mesmer, le Devoir, 12 mars 2007

Sujet : Soutien à domicile

Portrait de la situation :

Le soutien à domicile consiste à offrir aux personnes âgées un soutien adéquat afin qu'elles puissent demeurer en sécurité dans leur domicile aussi longtemps qu'elles le désirent tout en jouissant d'une bonne qualité de vie.

Problème :

Si on veut atteindre cet objectif, il est important que chaque aîné ait accès à un médecin de famille, ce qui n'est pas le cas actuellement. Selon la direction du CSSS, il y aurait environ 2 000 personnes âgées vulnérables qui n'ont pas accès à un médecin de famille.

À Laval, en 2003, il y avait 85 omnipraticiens par 100 000 habitants, quand la moyenne provinciale était de 101 pour le même nombre d'habitants⁵. De plus, il n'y a aucun gériatre sur notre territoire.

Concernant la réadaptation des personnes âgées, non seulement il y a un manque de places, mais le personnel en ergothérapie n'est pas assez nombreux.

Il faudrait augmenter le nombre d'usagers desservis par les services à domicile.

Il est très important de prôner l'utilisation d'un bracelet d'alerte et de le fournir gratuitement aux personnes démunies.

On pense qu'en abaissant le coût des médicaments, les sommes ainsi économisées pourraient être plus utiles dans d'autres secteurs de la santé (exemple : la politique des médicaments en Nouvelle-Zélande)⁶.

Pour les personnes âgées à revenu moyen, il serait peut-être bon de réévaluer leur contribution lorsqu'elles doivent s'appauvrir ou se ruiner pour payer les frais d'hébergement du conjoint en CHSLD.

Les aînés, étant facilement insécurisés par les questions monétaires, en ajoutant des difficultés financières à leurs tensions émotives, on augmente les possibilités de détresse psychologique. Les conséquences de cette détresse sur la santé physique et mentale des personnes en cause sont énormes.

⁵ Portrait de santé du Québec et de ses régions : les statistiques 2006, p. 478

⁶ Magazine Relations juin 2007, N° 717 "faire mieux sans se ruiner", p. 19-20

Références :

- 1- Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006
- 2- Magazine relations, N^o 717, juin 2007
- 3- Chez soi, le premier choix, la politique de soutien à domicile
- 4- Le Devoir, 12 mars 2007, « vivre dans une société du 3^e âge », Philippe Mesmer